

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2022

Nombre de conseillers communautaires présents : 9

Etaient présents :

Tugdual BRABAN, Patrick WAQUIER, Joëlle LE BIHAN, Annick BARRE, Martine QUEMERE, Denis SALAUN, Jean-Claude GOUIFFES, Bernard SALIOU, Guy CITERIN

Membre excusé :

Yvon COQUIL

Etaient également présents :

Marguerite BLEUZEN, maire de Plonévez-du-Faou ; Stéphane GUILLOU, maire de Saint-Goazec ; Sandrine GENTRIC, Directrice Générale des Services ; Jean-François SARREAU, 1^{er} adjoint Landeleau

La séance est ouverte à 16h10 sous la présidence de Bernard SALIOU qui propose de désigner Martine QUEMERE en tant que secrétaire de séance.

1. Présentation de la démarche Contrat de canal par Véronique VERON, de la Région Bretagne –

Véronique VERON, chef du service Valorisation et Développement durable, présentera la démarche Contrat de canal, accompagnée de Lionel NICOL, de la Région Bretagne.

La Région a décidé de prendre la propriété des canaux depuis 2017 ainsi que leur gestion depuis 2020. Cela concerne 600km de voies navigables sur 4 départements. 17 EPCI et 160 communes sont traversées par ces voies.

Le domaine public fluvial est le support de nombreuses activités aquatiques et terrestres. Cela concerne le « tourisme fluvestre ».

Plusieurs exemples de contrats de canal sont exposés :

- ✓ le Contrat canal de Rennes avec une péniche restaurant ;
- ✓ le Contrat de canal région, Redon, région atlantique avec des bornes intelligentes, le développement du port de Redon, les maisons éclusières ;

Sur le territoire de Haute Cornouaille, 7 communes comportent 13 maisons éclusières (dont 11 privées). Le territoire a donc une particularité : la plupart des maisons éclusières appartiennent à des propriétaires privés.

Ces communes regroupent également 17 écluses sur 29 km de halage et 35 km de contre-halage. Entre 2019 et 2021, la fréquentation du halage a progressé de 11 % sur 4 compteurs.

Les acteurs du territoire doivent travailler ensemble. La Région souhaite que les actions soient coordonnées dans un environnement naturel à préserver et favorable au développement touristique.

Les objectifs du contrat de canal seraient de faire du lien avec le tourisme durable, d'évaluer la ressource en bois des abords du canal (au niveau du contre-halage et des bois privés), mais aussi d'intégrer les filières locales avec l'ALECOB.

Plusieurs thématiques sont à intégrer au contrat de canal :

- ✓ bois/énergie,
- ✓ animations,
- ✓ randonnées
- ✓ navigation (bateaux et petites embarcations),
- ✓ pêche,
- ✓ restauration et hébergements.

Une étude doit être lancée entre la CCHC et la Région. L'étude s'étalerait sur 12 mois. Au terme de cette étude, un contrat de canal serait rédigé et signé d'ici fin 2023.

Au niveau de la gouvernance, 7 communes sont concernées et 7 structures ont la compétence : la CCHC, la Région, la Destination Cœur de Bretagne, la Fédération de Pêche Finistère, le Département du Finistère, la filière bois et énergie. C'est un partage de maîtrise d'ouvrage en fonction de ce qui est prioritaire pour les acteurs.

Bernard SALIOU trouve légitime que la CCHC ait pris en charge l'étude de ce contrat. Ensuite, chaque acteur et collectivité devra discuter de ce qu'elle peut et veut réaliser sur son domaine.

La Région confirme que si les communes n'ont pas de budget, elle peut lancer des appels à projets ou mobiliser d'autres outils. Elle joue un rôle de précurseur et d'accompagnement aux porteurs de projets privés comme publics.

Annick BARRE ajoute qu'il y a de l'avenir dans la filière bois. La difficulté est d'entretenir les voies navigables. Il y a une ressource à valoriser.

Guy CITERIN complète sur le travail effectué par le service Energie de la CCHC.

Pour diminuer les coûts, le bois récupéré a été valorisé en bois de chauffage.

Annick BARRE demande si la valorisation peut aussi se faire sur du bois d'œuvre. Des entreprises locales peuvent être intéressées. Sans la Région, la commune ne fera rien. Les travaux sont onéreux. Cela développe aussi de l'emploi localement.

La Région indique qu'elle va rédiger un plan de gestion des bois. Il s'agit d'une gestion patrimoniale.

Il est précisé que le ragondin fait des dégâts sur la commune de Saint-Goazec. La Région a des conventions avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour lutter et faire du piégeage. La chasse est interdite. Un rapprochement peut ainsi se faire avec les piégeurs.

Bernard SALIOU annonce le décès brutal d'Hervé IRVOAS. Les obsèques devraient se dérouler vendredi 13 mai 2022.

2. Lecture et approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 26 avril 2022 –

Le procès-verbal a été joint en annexe.

Le Bureau communautaire approuve ce procès-verbal.

3. Administration générale –

3.1 Bilan régional du dispositif Pass Asso ;

Bernard SALIOU fait lecture de ce point.

Le Conseil communautaire du 25 mars 2021, par délibération n°2021-34 a validé la mise en œuvre du dispositif Pass Asso sur le territoire. Pour mémoire, ce dispositif visait à soutenir le monde associatif particulièrement touché par la crise sanitaire de la COVID-19 sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021. La Région s'était engagée à financer 50 % du dispositif, avec un plafond de 1 euro maximum par habitant de l'EPCI, soit 14 890 € pour le territoire de la Haute Cornouaille.

Le 5 octobre 2021, le comité local a examiné 12 dossiers déposés par des associations du territoire et 8 subventions ont été attribuées pour un montant total de 18 200 € dont :

- 50 % à la charge des communes, soit 9 100 €,
- 50 % à la charge de la Région Bretagne, soit 9 100 €.

Le 15 avril 2022, les services de la Région ont adressé le bilan régional de ce dispositif, joint en annexe.

Le Bureau communautaire prend acte de ce bilan.

3.2 Chambre régionale des comptes – Rapport d'activité 2021 ;

Bernard SALIOU fait lecture de ce point.

Le rapport d'activité a été joint en annexe.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

3.3 SDIS – Fil rouge 2021 – Les indicateurs clés ;

Bernard SALIOU fait lecture de ce point.

La publication du SDIS a été jointe en annexe.

Tugdual BRABAN informe qu'une rencontre est prévue le 18 mai 2022 avec les communes qui dépendent du centre de secours de Châteauneuf-du-Faou.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

4. Promotion touristique, musique chant et danse –

4.1 Compte rendu de la commission du 27 avril 2022 ;

Joëlle LE BIHAN fait lecture de ce point.

Le compte rendu est joint en annexe.

Le Bureau communautaire approuve ce compte rendu.

4.2 Convention de partenariat avec l'Education Nationale et l'école de musique associative intercommunale Korn Boud pour l'organisation des interventions musicales en milieu scolaire ;

Joëlle LE BIHAN fait lecture de ce point.

Les élus présents à la commission Musique, Chant et Danse du 27 avril 2022 ont validé la modification de l'organisation des interventions en milieu scolaire financées par la CCHC pour l'année scolaire 2022-2023, conformément à la proposition de l'inspecteur de l'Education Nationale. Ainsi, les heures d'interventions financées par la CCHC seront réparties équitablement dans les écoles du territoire en fonction de leur nombre de classe.

La commission a ainsi émis un avis favorable à la signature d'une convention de partenariat avec l'Education Nationale et l'école de musique associative intercommunale Korn Boud, pour un an, pour la mise en œuvre de cette démarche. Le document a été joint à la note de synthèse. A chaque fin d'année scolaire, l'Education Nationale transmettra un bilan précis des interventions réalisées. Le projet de convention a été joint en annexe.

Cette démarche a des objectifs pluriels, à savoir :

- pédagogie : acquisition des mêmes compétences en matière de musique/chant/danse par tous les élèves à la fin du CM2. Equité de l'enseignement musical sur le territoire communautaire,
- communication et visibilité des actions de la CCHC : financement et coordination. A ce jour, le financement des interventions en milieu scolaire n'est pas ou peu visible. Cette démarche créerait une dynamique collective.

Le Bureau communautaire à l'unanimité :

- ***approuve la convention de partenariat,***
- ***autorise le Président à signer ladite convention.***

4.3 Demande de subvention de l'association Jazz Kreiz Breizh pour 2022 ;

Joëlle LE BIHAN fait lecture de ce point.

Dans le cadre de la convention de partenariat 2021-2022 avec Jazz Kreiz Breizh, une subvention d'un montant de 2 500 € a été attribuée à l'association au titre de l'année 2021, dans le cadre de son projet « Le Jazz à l'école ». La convention stipule que l'attribution d'une subvention pour 2022 doit faire l'objet d'une nouvelle demande de l'association et d'une nouvelle étude.

La demande de l'association a été reçue le 11 avril 2022. Une subvention de 3 500 € est sollicitée, pour un budget total de 3 322 € (3 160 € en 2021) pour le projet « Le jazz à l'école », et un budget total des actions de 14 200 € (hors Fest Jazz).

La commission Musique, Chant et Danse propose l'attribution d'une subvention de 2 700 € pour 2022 à l'association Jazz Kreiz Breizh. Ce montant est inscrit au BP 2022.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 2 700 € pour 2022 à l'association Jazz Kreiz Breizh.

4.4 Enquête « Votre image touristique de la Haute Cornouaille » ;

Joëlle LE BIHAN fait lecture de ce point.

L'affiche a été jointe en annexe.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

5. Logement, cadre de vie et mobilité –

5.1 Finistère Habitat – Le Décodeur n°9 – Information ;

Annick BARRE fait lecture de ce point.

La publication de Finistère Habitat a été jointe en annexe.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

5.2 Etablissement public foncier de Bretagne – Programme pluriannuel d'intervention 2021-2025 ;

Annick BARRE fait lecture de ce point.

Les documents à ce point ont été joints en annexes.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

5.3 Demande de subvention de l'association Mobil'emploi pour 2022 ;

Tugdual BRABAN fait lecture de ce point.

L'association Mobil Emploi propose à l'échelle du Pays de Cornouaille et du Pays du Centre Ouest Bretagne (partie finistérienne) :

Un transport à la demande proposé par Mobil'Emploi se décline avec les offres suivantes :

- des navettes 6 jours sur 7 de 4h à 23h,
- de la location de scooters proposée sur plusieurs sites relais. Pour la CCHC, ce service est disponible via l'Ulamir Aulne à Châteauneuf-du-Faou,
- de la location de voitures (disponibles à partir de Quimper),
- du microcrédit mobilité (achat/entretien de voiture, 2 roues, permis, assurance voiture, etc..).

Le service s'adresse aux bénéficiaires des minimas sociaux, aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux personnes en formation, aux travailleurs handicapés et aux salariés de structures d'insertion confrontés à un problème de mobilité professionnelle.

Seul le public accompagné par les acteurs de l'emploi et la formation (Mission Locale, CDAS, CCAS, Pôle Emploi, agences d'intérim, etc.) peut bénéficier des services de Mobil'emploi.

Le service de navette a effectué 26 188 km sur le territoire de la Haute Cornouaille, dont 7 252 km effectués sur les créneaux « atypiques » (4h-8h et 19h-23h).

En avril 2022, l'association a fait parvenir à la communauté de communes une demande de subvention d'un montant de 3 600 € pour l'année 2022.

Ce montant est basé sur le kilométrage réellement effectué en 2021 sur des horaires atypiques par les personnes domiciliées sur le territoire et qui vont vers l'emploi.

Le diaporama diffusé lors de l'assemblée générale du 8 avril 2022 a été joint en annexe.

Pour mémoire, la somme de 2 000 € a été inscrite au BP 2022.

Avant passage en Conseil communautaire, le Bureau communautaire se prononce sur une demande de subvention de 2 500 € pour l'année 2022 de l'association Mobil'Emploi.

6. Enfance-jeunesse –

Bernard SALIOU fait lecture de l'ensemble de ces points, Géraldine HARY étant absente ce jour.

6.1 Compte-rendu de la commission Enfance-Jeunesse du 28 avril 2022 ;

Le compte rendu a été remis en séance.

Il est ajouté que la MAM de Laz sera ouverte en 2023 et qu'elle pourra accueillir 12 enfants.

Le Bureau communautaire approuve ce compte rendu.

6.2 Engagement sur une mission complémentaire Relais Petite Enfance vis-à-vis de la CAF ;

La branche Famille encourage et finance l'engagement des RPE (Relais Petite Enfance) sur trois missions complémentaires aux missions obligatoires :

- mission renforcée n°1 : le RPE guichet unique,
- mission renforcée n°2 : l'analyse de la pratique,
- mission renforcée n°3 : promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

Au regard du contexte territoriale du RPE de Haute Cornouaille, et des besoins exprimés par les assistantes maternelles de ce territoire, il est proposé que la communauté de communes s'engage sur la mission renforcée n°3.

Le Bureau communautaire valide à l'unanimité l'engagement du RPE sur la mission renforcée « Promotion de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication » pour l'année 2022.

6.3 Service Info Jeunes : demande de labellisation « Promeneur du net »

Les promeneurs du net sont organisés en réseaux départementaux, avec une coordination portée par la CAF ou confiée à un partenaire, tel que le Centre régional Information Jeunesse sur le Finistère.

7.2 Questionnaires « Energies » ;

Guy CITERIN fait lecture de ce point.

Dans le cadre du diagnostic énergétique de la CCHC réalisé par Maïlys RENOUF, les deux questionnaires suivants, destinés aux acteurs du territoire (grand public, entreprises, etc...) ont été élaborés et seront diffusés prochainement :

- une enquête « citoyenne » à destination des particuliers,
- une enquête à destination des entreprises.

Ces deux enquêtes, menées en parallèle et d'une durée de 5 semaines, a vocation à connaître les pratiques énergétiques des habitants et acteurs économiques de la CCHC, et ainsi adapter la programmation énergétique aux tendances qui en ressortiront. L'objectif est de recueillir les réponses de 500 à 1000 personnes.

Ils seront diffusés sur le site internet, les réseaux sociaux, et un communiqué de presse sera réalisé. Concernant l'enquête citoyenne, un format papier peut être mis à disposition dans le hall de la CCHC pour les personnes âgées.

Afin de toucher le plus grand nombre, des affiches et flyers seront distribués au siège de la CCHC, Maison de l'Enfance, Office du Tourisme, mairies, commerces. Une campagne d'e-mailing sera réalisée auprès des associations et des entreprises du territoire.

Les deux enquêtes se dérouleront du 30 mai au 1^{er} juillet 2022.

Le projet de questionnaire a été en pièce jointe.

Le Bureau communautaire valide à l'unanimité le lancement de ces deux enquêtes sur les pratiques énergétiques de la population.

7.3 Compte-rendu des visites de la commission Agriculture-Environnement ;

Guy CITERIN fait lecture de ce point.

Le 24 mars 2022, une partie des membres de la commission Agriculture-Environnement et du Bureau communautaire ont participé à une journée de visites sur le thème des énergies renouvelables. La matinée était consacrée à la présentation et visite de l'entreprise ENTECH à Quimper. Cette entreprise produit et met en place des systèmes de stockage à court terme (quelques heures) d'électricité photovoltaïque et de conversion d'énergie. Elle propose des solutions pour tenter de répondre à la problématique de l'intermittence des énergies renouvelables (production en discontinu et besoin en énergies variables selon la saison et le moment de la journée).

En deuxième partie de journée, les participants ont visité une unité de méthanisation agricole (pour de la cogénération), au GAEC des Deux Vallées à Landudec. Des échanges avec les exploitants ont permis d'obtenir des informations pratiques sur ce type de structures.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

La communauté de communes en demandant la labellisation « promeneur du net » pour le poste « animateur IJ » :

- permet au service Info Jeunes d'intégrer le réseau « Promeneurs du net » finistérien,
- bénéficie de formations spécifiques sur la thématique « Numérique et jeunes »,
- bénéficie d'une aide financière de la CAF de 1000 € pour matériel informatique, et de 1000 € en aide au démarrage,
- permet à la CCHC de s'engager sur un projet de « PS Jeunes », celui-ci étant sous condition d'intégrer « Promeneur du net ».

Le Bureau communautaire valide à l'unanimité la demande de labellisation « Promeneur du net » pour le service Info Jeunes de Haute Cornouaille.

6.4 Demande de financement à la Région Bretagne pour une nouvelle mission « Aller vers entre pairs au sein du service Info Jeunes » ;

La Région Bretagne renouvelle, pour la troisième fois, son appel à projets en direction des structures Info Jeunes pour développer une mission visant à renforcer et développer les actions Aller-vers du réseau Info Jeunes, via des contrats ponctuels rémunérateurs pour des jeunes, en faveur de l'accès aux droits et aux services de tous les jeunes. Le service Info Jeunes de la CCHC fort de l'expérience menée sur l'été 2021 souhaite reconduire l'opération sur juillet et août 2022.

Il est proposé de recruter en vacataire deux jeunes du territoire de la Haute Cornouaille, âgés de 18 à 30 ans, pour aller à la rencontre des jeunes au cours de l'été et identifier leurs besoins, leurs attentes, et les informer de leurs droits et des services existant : il s'agit d'une démarche d'information de pairs à pairs.

Le Bureau communautaire autorise à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Bretagne pour la mission « Aller vers » entre pairs sur trois semaines entre juillet et août 2022, avec le recrutement de deux salariés ayant entre 18 et 30 ans, habitant sur le territoire de la Haute Cornouaille ou à proximité.

7. Environnement et développement durable –

7.1 Plan arbres ;

Guy CITERIN fait lecture de ce point.

Les mairies et la CCHC ont été destinataires du courrier relatif au Plan arbre du Département qui subventionne les projets de plantation de parcelles des collectivités et agriculteurs (pas les particuliers). La subvention est de 80 % des dépenses, plafonnées à 10 000 € par hectare ou km linéaire. Les mairies peuvent répertorier les surfaces disponibles (notamment les zones de protection de captage par exemple ou les friches), et solliciter, si elles le souhaitent, Maïlys RENOUF afin d'organiser si besoin, les échanges avec le Département.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

7.4 Adhésion au réseau TEPOS : rappel et validation de l'adhésion ;

Guy CITERIN fait lecture de ce point.

Le réseau TEPOS rassemble des acteurs engagés en faveur de la transition énergétique dans les territoires. Il est composé de trois types de structures : les collectivités locales, les porteurs de projet et les acteurs qui les soutiennent (associations et agences spécialisées, bureaux d'études, entreprises...).

Les objectifs du réseau sont les suivants :

- capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées dans les territoires, lors de différents temps de rencontres ;
- développer des outils et des projets communs pour accompagner la transition énergétique territoriale ;
- promouvoir leurs retours d'expérience en matière d'énergie auprès des institutions et pouvoirs publics, afin de participer à améliorer le cadre législatif, réglementaire et financier.

Les outils du réseau TEPOS sont les suivants : Les rencontres annuelles des territoires à énergies positives, des téléconférences, des groupes de travail thématiques à destination des agents et élus, des formations, un outil de planification énergétique (Destination Tepos), des lettres d'informations et des espaces d'échange.

Le coût d'adhésion est de 160 € par an (il est calculé en fonction du nombre d'habitants).

Avant passage en Conseil communautaire, le Bureau communautaire émet un avis favorable à l'adhésion au réseau TEPOS.

8. Déchets – SPANC -

8.1 Démarrage des contrôles à Collorec ;

Denis SALAUN fait lecture de ce point.

Les contrôles de fonctionnement vont prochainement démarrer sur la commune de Collorec. Le fichier des contrôles à réaliser est en cours de mise à jour. Une communication dans la presse et sur le site internet de la CCHC sera réalisée. Ces contrôles devraient démarrer fin mai 2022.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

9. Questions diverses et d'actualité

9.1 PACTE 2030 – volet 2 ;

Bernard SALIOU informe que le tableau finalisé par les élus du Bureau communautaire a été envoyé au Département. Il est espéré que la CCHC soit la première collectivité à signer la convention avec le Département. Un passage en Conseil communautaire est prévu le 7 juillet 2022.

Annick BARRE a une remarque sur le montant définitif.

Joëlle LE BIHAN trouve cet exercice très désagréable.

Il est remarqué que quatre communes n'ont pas fait de dépôt de dossiers (Châteauneuf-du-Faou, Collorec, Leuhan et Saint-Goazec). Cela aurait été compliqué si ces communes avaient déposé des demandes.

Bernard SALIOU précise que pour les prochaines années ces dernières seront prioritaires.

Marguerite BLEUZEN fait part du courrier qu'elle a reçu du Conseiller départemental sur les subventions du volet 1.

9.2 Déchets

9.2.1 Denis SALAUN informe que la consultation pour la benne latérale est en ligne.

9.2.2 7 conteneurs et des colonnes ont été vandalisés dans la nuit du 9 au 10 mai à Coray

La séance est levée à 18h45.

**Le Président,
Bernard SALIOU**



**La secrétaire de séance,
Martine QUEMERE**